Bulletin et
MÉMOIRES
DU
MORBIHAN
de la Société Polymathique

CHRISTOPHE LE PENNEC

Découvertes archéologiques récentes au centre-ville de Vannes

SOCIÉTÉ POLYMATHIQUE du MORBIHAN

TOME CXXXII - 2006

Découvertes archéologiques récentes au centre-ville de Vannes

Introduction

Depuis 1990, la Ville de Vannes a mis en place en concertation avec les services de l'Etat, un périmètre archéologique sensible. Ce zonage, qui couvre le quartier de Saint-Patern (secteur antique) et tout l'intra-muros (ville médiévale), a été intégré fin 2005 au Plan Local d'Urbanisme (PLU). De ce fait, tout projet d'aménagement au sein du zonage archéologique ayant un impact sur le sous-sol doit être obligatoirement soumis au Service Régional de l'Archéologie (DRAC Bretagne), pour avis. C'est dans ce cadre par exemple, qu'une fouille préalable de deux mois a été menée en 2000, avant les travaux de construction de la nouvelle halle des Lices[1].

Aujourd'hui, avec la nouvelle réglementation issue du Code du Patrimoine, cette procédure relève de ce que l'on nomme «l'archéologie préventive»[2]. En amont de projets d'urbanismes pouvant affecter des vestiges anciens, des archéologues professionnels interviennent en deux phases successives, sous le contrôle scientifique de l'Etat. Dans un premier temps, ils réalisent un diagnostic qui consiste à effectuer plusieurs sondages dans le sol d'un terrain, pour en évaluer le potentiel archéologique. Si la présence de vestiges est attestée, le Service Régional de l'Archéologie peut prescrire alors une fouille exhaustive avant le début des travaux. Cette procédure est aujourd'hui bien rodée pour la majeure partie des projets d'aménagement. Néanmoins, dans le cas de travaux de voirie en zone urbaine, elle s'avère souvent impossible à mettre en œuvre. En effet, la

---

[1] Pour en savoir plus sur le zonage archéologique de Vannes et sur trois importants chantiers de fouilles menés durant l'année 2000, il est utile de consulter l'ouvrage suivant : *Vannes, fouilles archéologiques de l'an 2000*, Edition Ville de Vannes, décembre 2001, 32 pages.

[2] Le Code du Patrimoine est en fait l'Ordonnance n° 2004-178 du 20 février 2004. Pour la première fois, est regroupé en une remarquable synthèse l'ensemble des textes qui régissent la protection du patrimoine culturel français, dans toute sa diversité : archives, bibliothèques, musées, archéologie, monuments et sites protégés.

présence de nombreux tuyaux (eau, gaz, électricité, ...) ne permet pas de mener correctement ces diagnostics préalables.

Afin de pallier à cette lacune et assurer une prise en compte du risque archéologique, la Ville de Vannes m'a confié dès 1995, une mission de surveillance des travaux de réseaux et de voirie dans le secteur ancien de l'agglomération. Elle consiste à suivre très régulièrement le creusement des tranchées de rue, et d'y déceler la présence éventuelle de vestiges (objets

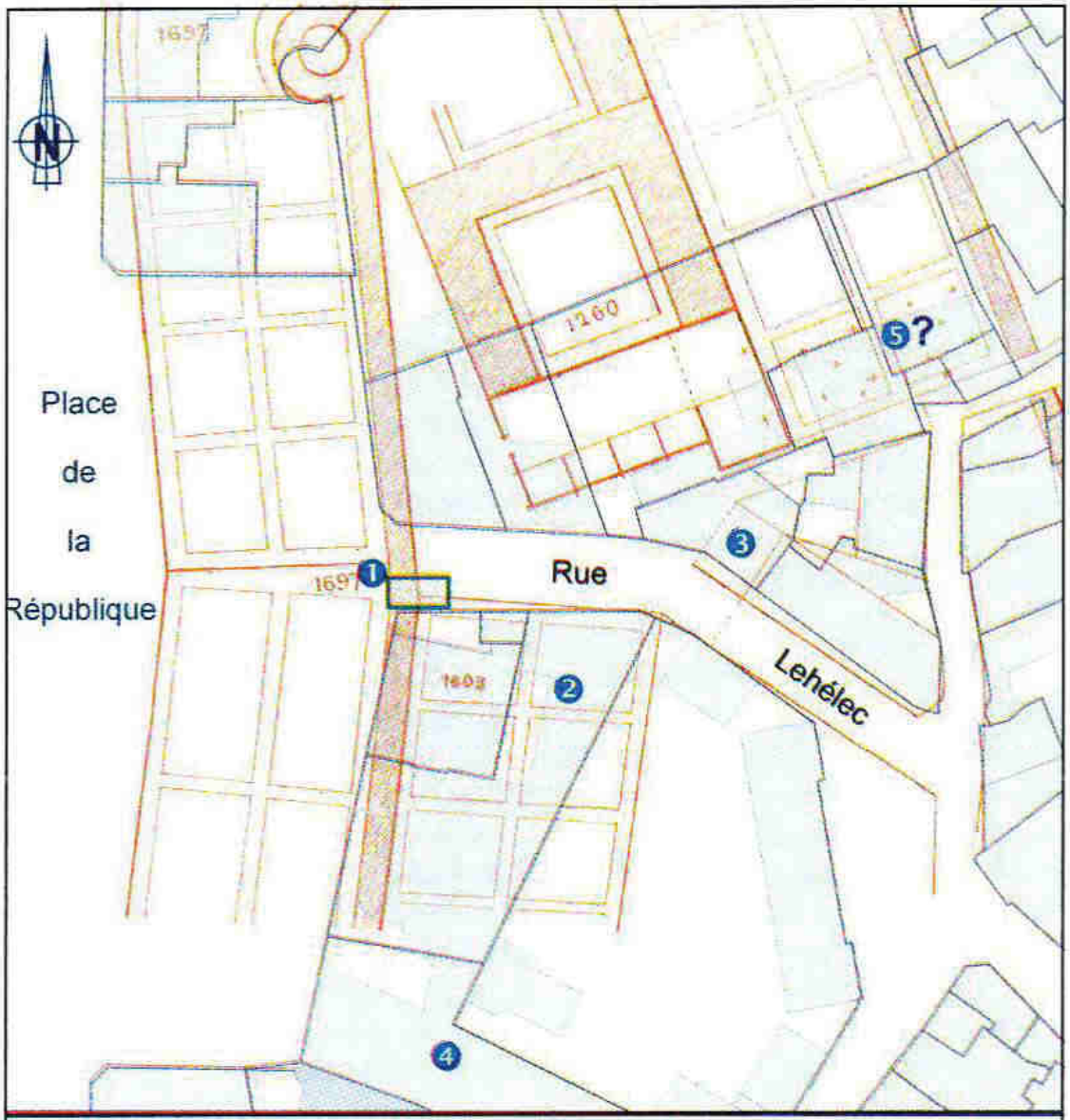

Vestiges archéologiques de la rue Lehélec à Vannes (56)

DECOUVERTES ANCIENNES

1. Rempart médiéval observé en 1993 (*BSPM* 1994, p.88-89)
2. Inhumations lors d'épidémies (*Le Vieux Vannes*, 1982, p.59)
3. Fragments d'ossements humains (*BSPM* 1961, p. v. p.3)
4. Plusieurs squelettes humains (*BSPM* 1965, p. v. p.10-11)
5. Pierre tombale ancienne (*BSPM* 1923, p. v. p.46)

Rempart médiéval et couvent des Cordeliers (Le Mené, *BSPM* 1894)

Sondage archéologique réalisé en 2000

0 10 20 30 40m

Plan C. Le Pennec

ou structures). Ces simples surveillances menées sous le contrôle scientifique de l'Etat, conduisent parfois à des découvertes archéologiques exceptionnelles. Entre 2000 et 2005, d'autres vestiges plus modestes ont aussi été exhumés et méritent d'être présentés.

Le rempart médiéval dans la rue Lehélec (sondage archéologique en avril 2000)

Au printemps 2000, a débuté une réfection des réseaux électriques et de gaz, entre la place de la République et la place du Poids Public. La profondeur de la tranchée étant limitée à 1 m, le risque archéologique semblait minime dans ce secteur de la ville remblayé à maintes reprises. Seule l'extrémité ouest de la rue Lehélec présentait un risque car elle est située sur le tracé présumé de l'ancien rempart médiéval. D'un point de vue historique, il faut simplement rappeler que cette section de rempart fait partie de l'extension de l'enceinte urbaine de Vannes réalisée entre 1370 et 1380, par Jean IV duc de Bretagne. La portion de muraille qui bordait l'actuelle place de la République est abattue vers 1826, pour le percement de la rue Lehélec. Cette nouvelle voie de circulation traverse aussi les anciennes dépendances de l'ancien couvent des Cordeliers[3].

Déjà en 1993, des vestiges de ce rempart médiéval ont été observés lors du creusement d'une importante tranchée pour la rénovation du réseau d'eaux usées, à une profondeur de 0,85 m sous la chaussée[4]. Au printemps 2000, en préalable des travaux de voirie, la décision est donc prise d'effectuer une vérification archéologique. Un sondage de 3,50 m de long sur 1,50 m de large est réalisé à l'emplacement présumé du rempart. Le premier constat est que le sous-sol a été remanié à de maintes reprises, comme c'est souvent le cas en secteur urbain. Par ailleurs, la présence de nombreux conduits de réseaux complique sérieusement la lecture archéologique, d'autant que les vestiges semblent assez dégradés. Malgré ces difficultés, ce sondage a révélé quelques informations intéressantes.

A un mètre de profondeur sous la chaussée, le rempart apparaît sur une longueur de 1,40 m. Son parement intra-muros (côté Est), composé d'un parement de gros blocs de granit de forme parallélépipédique, est visible sur deux rangées de 0,15 et 0,25 m de haut. La structure interne de la maçonnerie est constituée d'un blocage de grosses pierres irrégulières liées par une argile jaunâtre.

---

[3] Un historique détaillé de cette enceinte urbaine a été publié dans l'ouvrage suivant : *Les remparts de Vannes, découverte d'une ville fortifiée des origines à nos jours*, Edition Ville de Vannes, mai 2001, 52 pages.

[4] GUILLON, Jean-Jacques, «A propos du mur d'enceinte ouest des remparts», *Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan*, 1994, tome 120, p. 88-89.

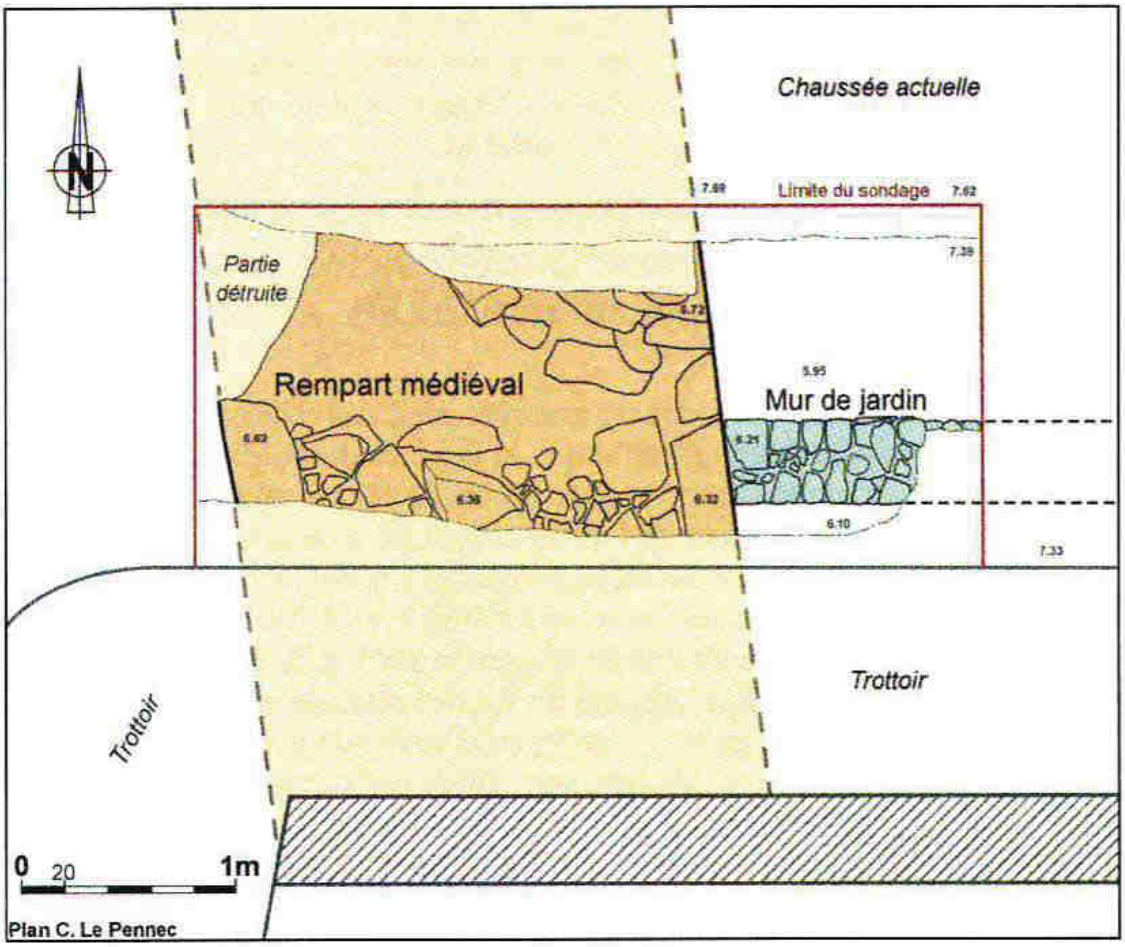

Vannes – Rue Lehélec : Plan du sondage archéologique réalisé en avril 2000.

Côté ouest, on peut apercevoir un autre bloc de granit régulier, qui pourrait marquer l'emplacement du parement extérieur du rempart. Malheureusement, la présence de nombreux réseaux aux abords immédiats (électricité, téléphone) a empêché de confirmer cette hypothèse. En l'état actuel des observations, le rempart médiéval aurait une épaisseur de 2,20 m., ce qui semble un peu faible au regard d'autres parties de murailles, dont la largeur varie entre 3 et 4 m. En définitive, on peut se demander si cette grosse pierre ne serait pas qu'un simple élément de blocage interne du rempart.

Vue générale du sondage archéologique, prise en direction Ouest.

D'autres vestiges plus récents sont apparus dans ce sondage. Côté

intra-muros, un muret vient s'appuyer perpendiculairement au rempart. D'une épaisseur constante de 0,40 m., il est constitué de petits moellons de granit et son parement est visible sur quatre rangées de pierres. Il s'agit ici du mur de clôture d'un jardin qui se trouvait en limite sud du couvent des Cordeliers et dont l'histoire a été étudiée par le chanoine Le Mené[5]. Ce jardin, limité à l'Ouest par le mur de ville et au sud par les dépendances de la seigneurie de Kaer, était considéré par les religieux comme une continuité de leur cour et donc une dépendance de leur monastère. Cette revendication les opposa durant une décennie à la famille Le Guédois qui, à priori, en était propriétaire. Finalement, le 20 novembre 1613, après une longue procédure, on accorda aux religieux le droit de clore ce terrain au Sud et au Nord, à la condition qu'ils accordent à leurs adversaires un droit de passage. Le mur découvert en 2000 a donc vraisemblablement été construit peu après cette date.

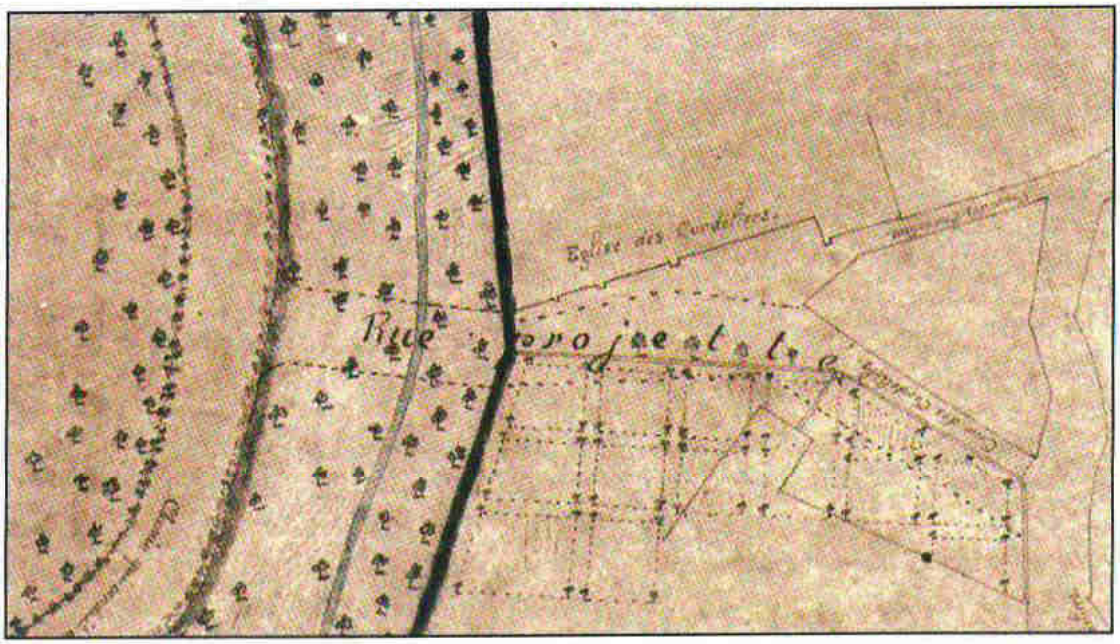

Détail d'un plan de 1785 (AD56 1 Fi 89), avec le projet de percement de la rue Lehélec.
Le trait noir visible au centre représente le rempart. A sa droite, on devine un jardin limité au Nord par un mur. C'est ce dernier qui a été redécouvert lors du sondage archéologique.

Ce terrain, revêt enfin une certaine importance au regard d'une autre constatation archéologique faite en 2000. En effet, à l'angle nord-est du sondage est apparue une épaisse couche d'ossements et de fragments de crânes humains mélangés à de l'ardoise et des fragments de briques. Aucun élément de mobilier n'a été découvert à l'exception d'une minuscule perle. La densité de cette couche macabre et l'exiguïté du lieu ont

[5] LE MENÉ, Joseph-Marie, «Les Cordeliers de Vannes», *Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan*, 1894, p. 102-140.

conduit à ne pas mener la fouille plus en profondeur, d'autant que l'objectif initial était la recherche du rempart médiéval. La découverte de restes humains dans ce secteur est loin d'être une première, car déjà en 1961 des fragments de crânes et des ossements ont été trouvés au n° 7 de la rue Lehélec, à 1,20 m de profondeur. Comme explication, Yannick Rollando rappelait à juste titre la présence de l'ancien cimetière des Cordeliers[6].

Détail du sondage : à gauche, le rempart médiéval ; en bas à droite : le mur de jardin ; en haut à droite : couche d'ossements humains.

Les procès-verbaux du bulletin de la Société Polymathique relatent une autre découverte faite en 1964[7] :

«Des travaux de fondations effectués entre le bâtiment de la Mutualité sociale agricole et l'école Sévigné ont mis au jour des ossements humains. La coupe du terrain montre, sur une quinzaine de mètres de long et une hauteur de 2 m, une terre noire et grasse truffée d'ardoises épaisses, quelques briques et pierres; un niveau d'huîtres (Œdulis) à 1 m de profondeur, avec quelques fragments de poterie. A 2 m environ sous le sol, gisaient plusieurs squelettes, dont deux très rapprochés, et, épars, des os d'animaux de boucherie. Il semble bien que ce gisement fasse suite à celui déjà signalé, de l'autre côté de la rue, dans notre bulletin de 1961».

Tous ces restes humains exhumés au cours des 40 dernières années ont donc vraisemblablement deux origines distinctes, en lien avec l'ancien couvent des Cordeliers. Cette communauté de franciscains a été fondée en 1260 par Jean Ier, duc de Bretagne, et installée hors des murs du castrum antique. A la fin du XIV[e] siècle, elle se retrouve englobé dans la seconde

---

[6] Note d'anthropologie (communication de M. Rollando), *Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan*, 1961, p. v. p. 3.

[7] Découverte d'ossements humains, rue Lehélec à Vannes (communication de MM. Rollando et Mabin), *Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan*, 1965, p. v. p. 10-11.

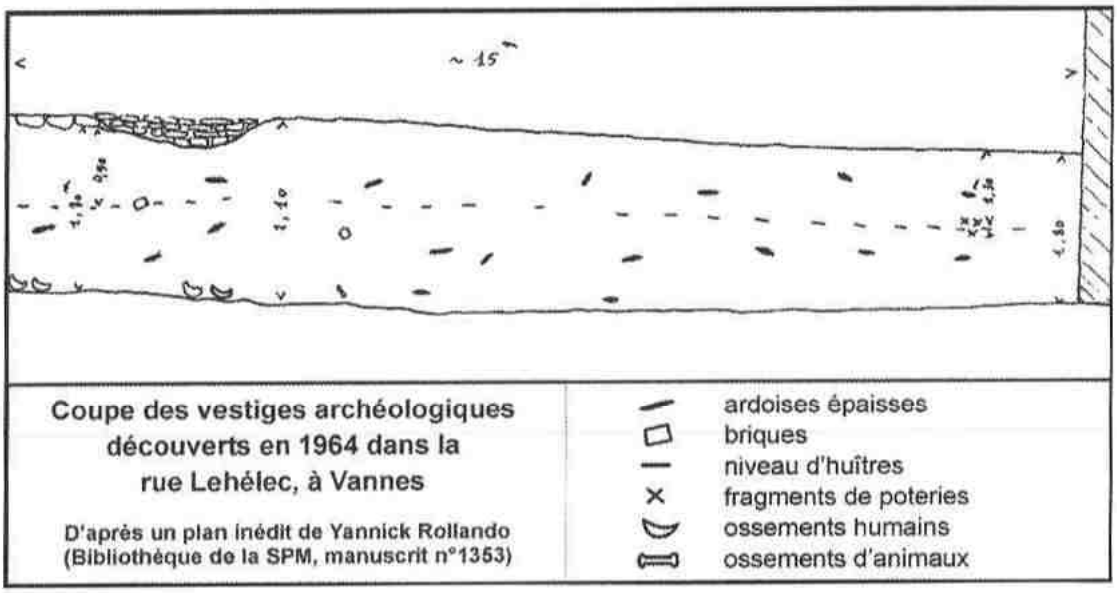

Coupe des vestiges archéologiques découverts en 1964 dans la rue Lehélec, à Vannes

D'après un plan inédit de Yannick Rollando (Bibliothèque de la SPM, manuscrit n°1353)

enceinte urbaine. Depuis sa fondation jusqu'à la Révolution, de très nombreux enterrements ont eu lieu à proximité sud de l'église du couvent. Lors d'importantes épidémies de peste (1348, 1452), des inhumations de fortune ont certainement été pratiquées par les religieux. La couche d'ossements observée en avril 2000, qui s'appuie sur le parement interne du rempart médiéval, pourrait ainsi correspondre à une épidémie du XV^e^ siècle.

Le rempart dans la rue Billault (découverte fortuite en septembre 2002)

En 1865-1866, le percement de la rue Billault conduit à la démolition d'une partie du rempart nord de Vannes, et d'un édifice ancien : le château de la Motte. A la différence de la rue Lehélec, nous sommes ici sur le tracé de la première enceinte urbaine dont la construction remonte à la fin du III^e^ siècle de notre ère (castrum antique). La Motte, comme son nom l'indique, désigne à l'origine l'emplacement d'une demeure seigneuriale qui, au XIV^e^ siècle devient le manoir épiscopal. Après la Révolution, la Préfecture s'y installe jusque vers 1860. Au fil des siècles et jusqu'à sa démolition, le château de la Motte a connu d'innombrables reconstructions et transformations[8].

A l'automne 2002, lorsque des travaux de réseaux débutent dans la rue Billault, nous n'excluons pas l'hypothèse de voir ressurgir les fondations des anciens édifices. Une surveillance archéologique est donc décidée. Le premier constat est que dans toute la moitié sud de la rue, le rocher

[8] LACROIX, Pierre-Thomas, *Le Vieux Vannes*, 1982, p. 28-32.

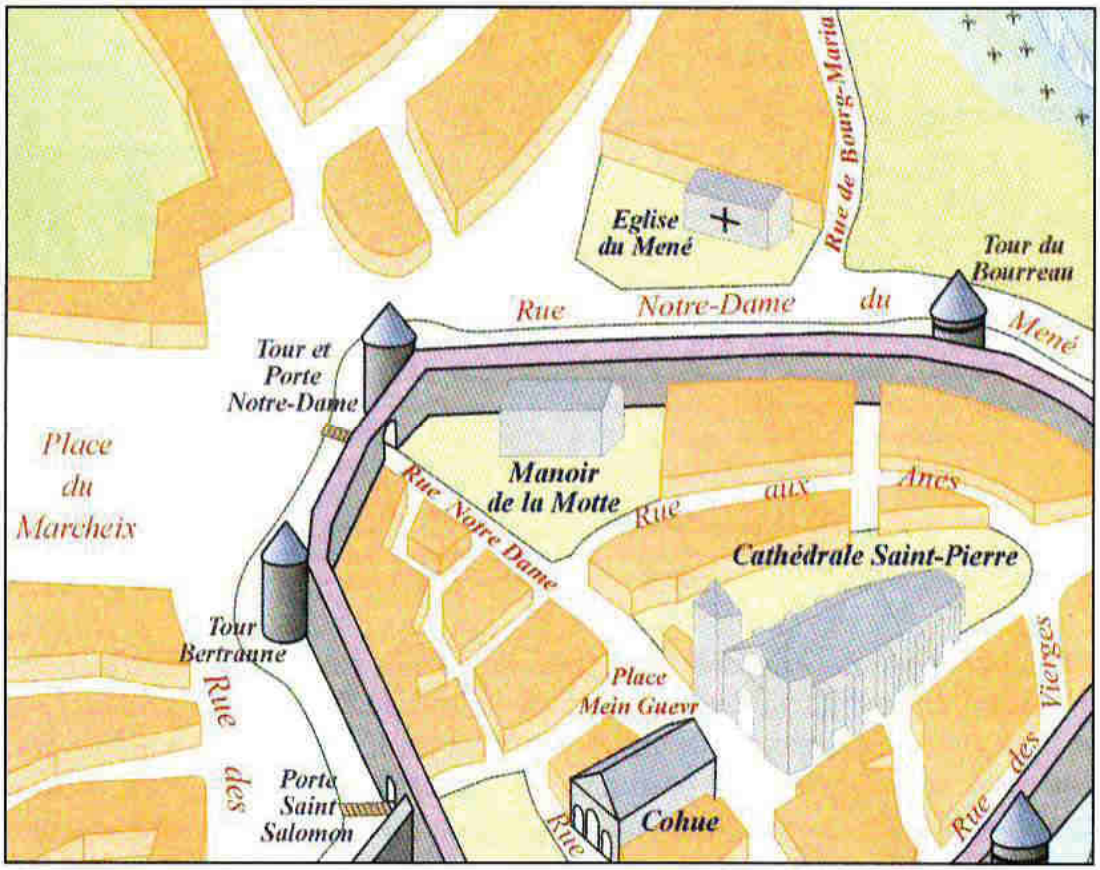

Environnement du château ou manoir de la Motte au XV^e siècle.
(détail d'un plan inédit, C. Le Pennec, octobre 2005)

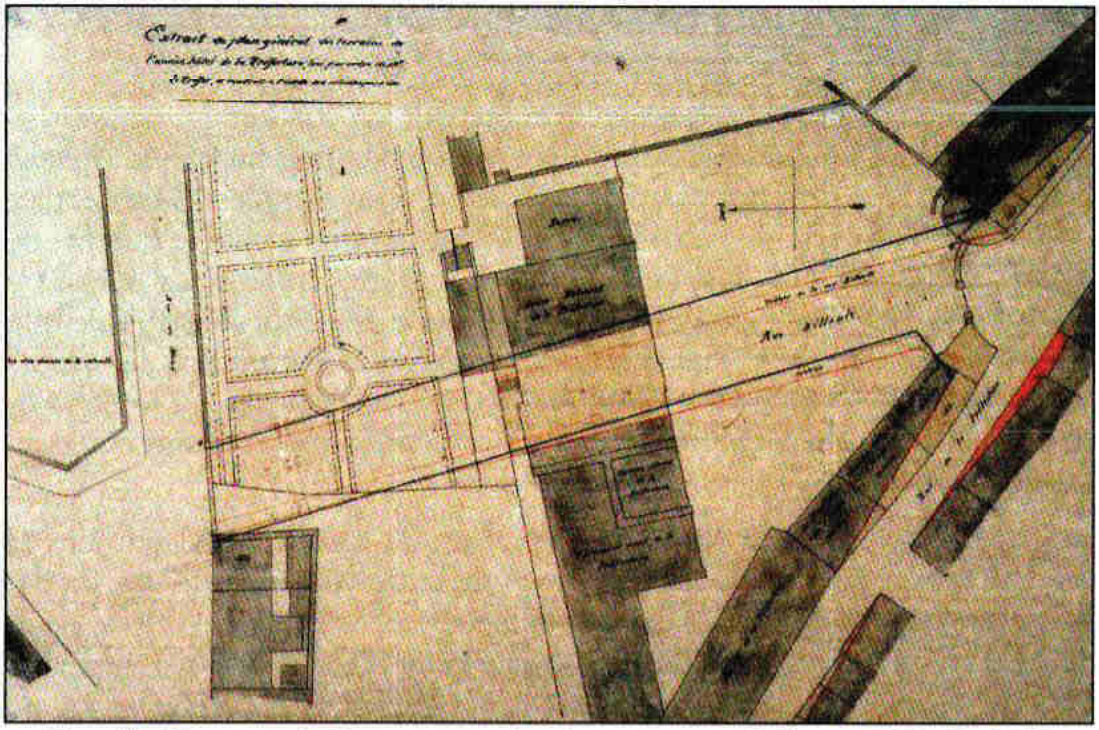

Plan d'alignement de Vannes et projet de percement de la rue Billault, 1865.
(Fonds Archives Municipales de Vannes)

naturel affleure à une profondeur de 0,40 m. et aucun vestige archéologique n'est visible au dessus. Lors du percement de cette nouvelle voie et afin de rejoindre le niveau de la rue du Mené, le secteur intra-muros a visiblement subi un important nivellement conduisant à l'effacement des couches stratigraphiques antiques et médiévales.

En revanche, à la jonction des immeubles n° 12 et 14 de la rue Billault, sont apparus différents empierrements. Ayant été prévenu par l'entreprise chargé des travaux, j'ai effectué un rapide nettoyage de surface afin d'identifier la nature de ces vestiges. En se basant sur divers plans de Vannes du XIX[e] siècle, il ne fait aucun doute qu'il s'agit des restes d'une dépendance de la Préfecture, accolée extérieurement à l'enceinte urbaine. A 0,65 m de profondeur, un ensemble de pierres plates est posé sur un lit d'argile jaune, lui-même reposant sur un hérisson de petites pierres anguleuses. Nous sommes ici en présence d'un dallage, dont la structure est des plus classiques. En dessous et jusqu'au fond de la tranchée (1,40 m sous le bitume), se trouve un remblai hétérogène de terre et de grosses pierres.

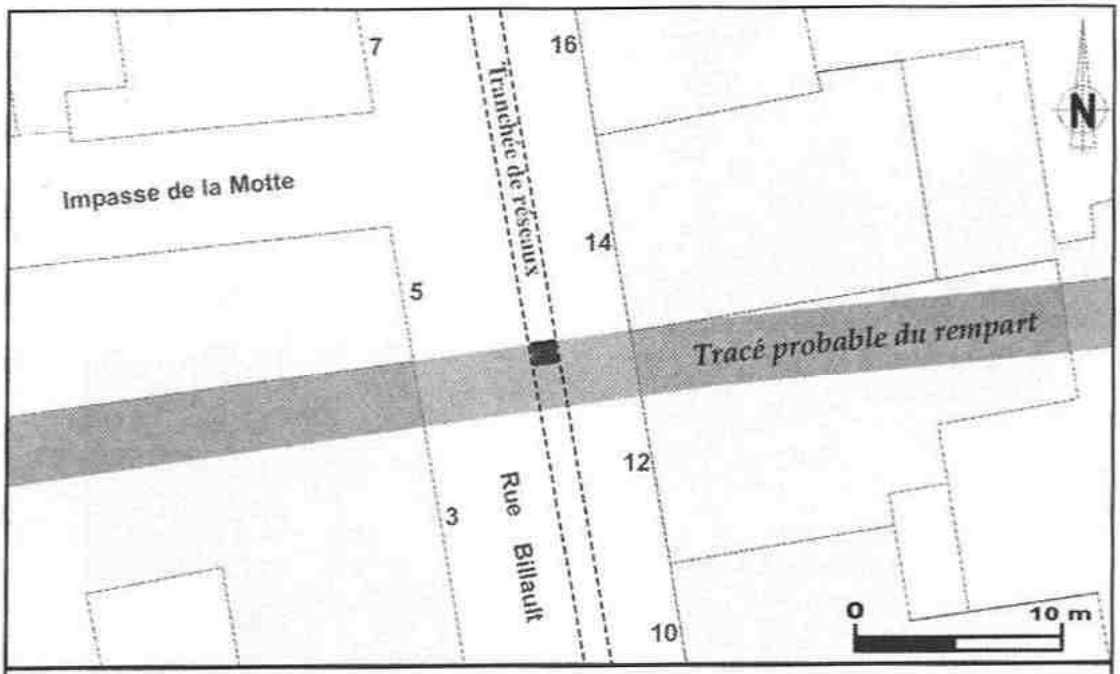

VANNES (56), Rue Billault
Vestiges du rempart médiéval, découverts en octobre 2002

Ce dallage et ces différentes couches s'appuyaient au Sud sur un alignement de pierres nettement plus régulières. Bien que très dégradé par le passage d'une ancienne conduite de gaz, il s'agit de l'ultime vestige du parement externe du rempart démoli 150 ans auparavant. Cette intéressante découverte a été immédiatement signalée au Service Régional de l'archéologie, et les travaux ont été ralentis quelques jours pour une étude de terrain. Après enlèvement de la stratigraphie extra-muros, le parement du rempart

est clairement apparu (Cf. photos ci-après). Il se compose d'un appareillage de pierres angulaires en granit agencées irrégulièrement, et de gros blocs cubiques à sa base. Le plan d'élévation en coupe montre clairement que le rempart repose directement sur le rocher naturel qui a été préalablement taluté. La maçonnerie est constituée de pierres de tailles variables liées par une argile gris-beige.

Vue générale de la tranchée en direction du Sud, avec au premier plan les vestiges du rempart médiéval.

Vestiges du parement extra-muros du rempart médiéval de Vannes.

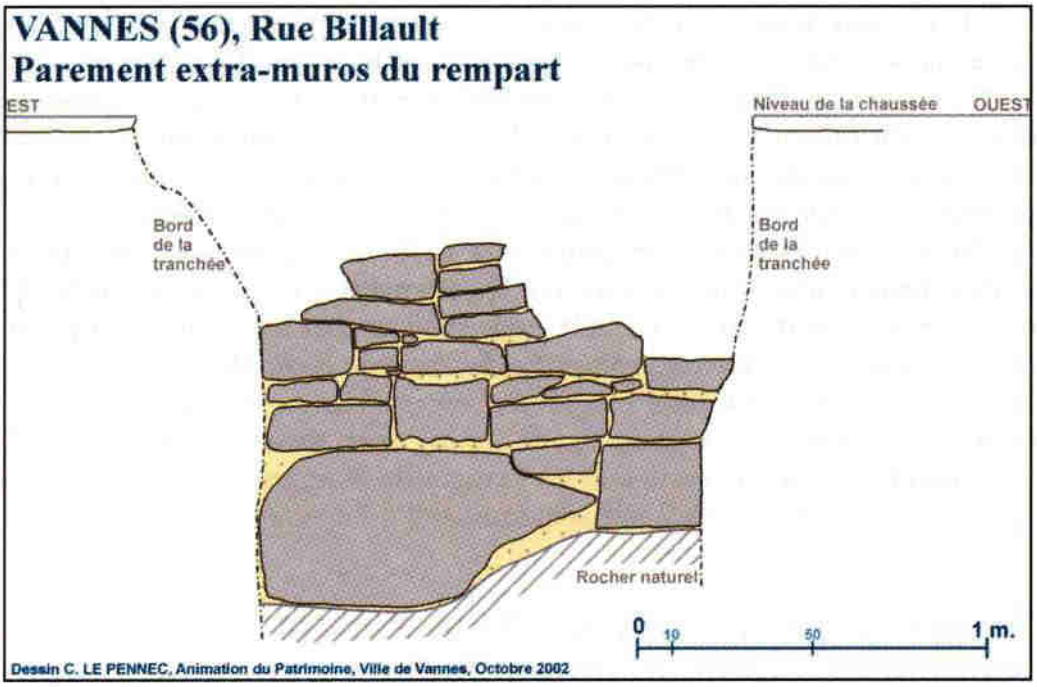
VANNES (56), Rue Billault
Parement extra-muros du rempart
EST
Niveau de la chaussée
OUEST
Bord de la tranchée
Bord de la tranchée
Rocher naturel
0
10
50
1 m.
Dessin C. LE PENNEC, Animation du Patrimoine, Ville de Vannes, Octobre 2002

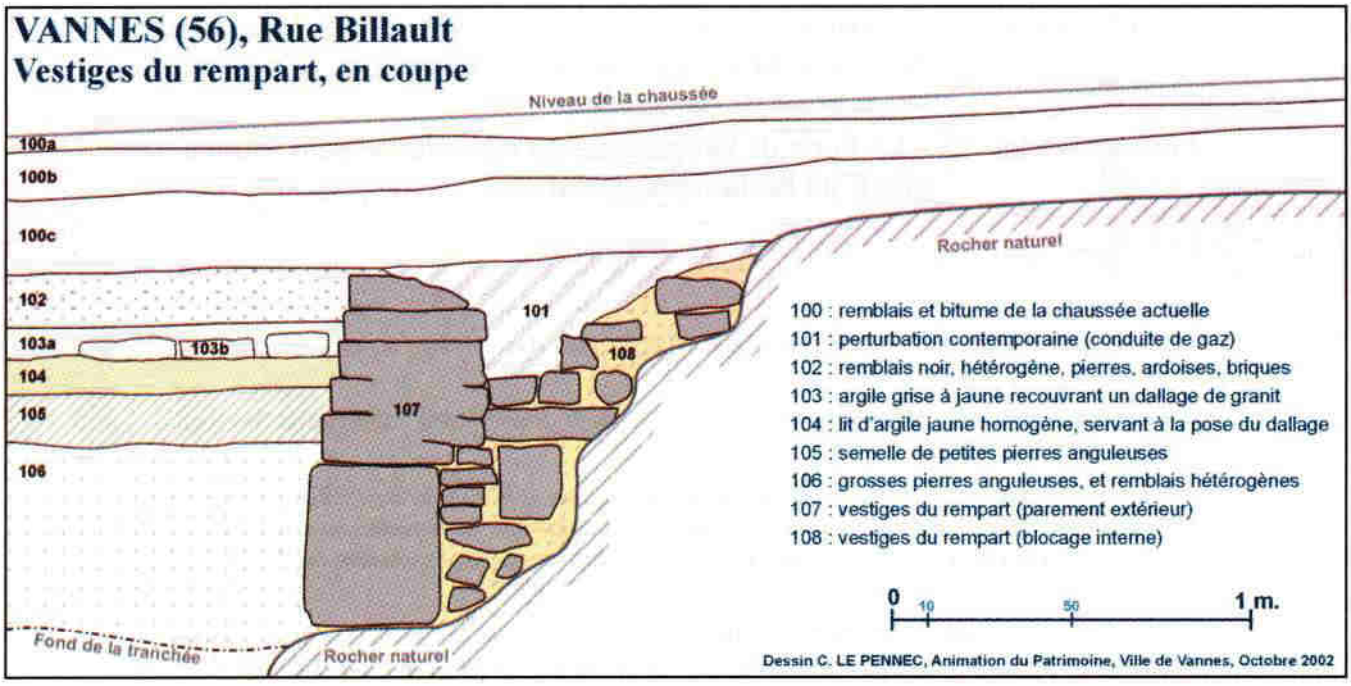
VANNES (56), Rue Billault
Vestiges du rempart, en coupe
Niveau de la chaussée
100a
100b
100c
102
103a
103b
104
105
106
101
107
108
Rocher naturel
Fond de la tranchée
Rocher naturel
100 : remblais et bitume de la chaussée actuelle
101 : perturbation contemporaine (conduite de gaz)
102 : remblais noir, hétérogène, pierres, ardoises, briques
103 : argile grise à jaune recouvrant un dallage de granit
104 : lit d'argile jaune homogène, servant à la pose du dallage
105 : semelle de petites pierres anguleuses
106 : grosses pierres anguleuses, et remblais hétérogènes
107 : vestiges du rempart (parement extérieur)
108 : vestiges du rempart (blocage interne)
0
10
50
1 m.
Dessin C. LE PENNEC, Animation du Patrimoine, Ville de Vannes, Octobre 2002

C'est sans doute l'une des rares fois à Vannes, qu'il est possible d'observer la base même du rempart s'appuyant sur le rocher. Le parement présente un aspect général peu soigné qui diffère nettement des aménagements défensifs du milieu XV^e siècle (Porte Prison, Tour du Connétable, ...). Il se rapproche davantage de certaines courtines ou constructions militaires de la première enceinte urbaine, comme par exemple le rempart médiéval de la rue Noé[9]. Il faut rappeler que jusque vers 1370, la ville fortifiée conservait globalement le tracé mis en place par les Romains à la fin du III^e siècle de notre ère. D'ailleurs en 1636, Dubuison-Aubenay fait une utile description de ce secteur : *«A défaut de la muraille du chasteau de la Motte ou Evesché, vous voyez, dans la muraille renouvelée, encor deux ou trois petites pièces et vestiges d'ouvrages romains,...»*[10]. Ainsi, avec toutes les réserves qui s'imposent, il n'est pas exclu que les vestiges de remparts retrouvés dans la rue Billault en octobre 2002 puissent remonter à l'époque gallo-romaine.

Vestiges du pont de la porte Saint-Vincent (observations faites en février 2005)

Les travaux de remplacement de canalisations menés début 2005 sous la place Gambetta conduisent à la mise au jour de deux parties voûtées[11]. Ces structures se rattachent sans aucun doute possible au pont de pierre en forme d'Y grec, édifié au XVIII^e siècle pour relier la porte Saint-Vincent aux quartiers du Port et de Calmont. Sans vouloir refaire un historique complet de la porte et du Pont Saint-Vincent, on peut tout de même rappeler quelques grandes dates[12] :

Fin XIV^e siècle	Extension de l'enceinte urbaine vers le Sud. Le seul passage entre l'intra-muros et le quartier du port se fait par la porte de Gréguennic.
Fin XVI^e siècle	– La Porte de Gréguennic est condamnée par l'édification d'un bastion polygonal.

---

[9] *Les remparts de Vannes, découverte d'une ville fortifiée des origines à nos jours*, op. cit., p. 15.

[10] DUBUISSON-AUBENAY, *Itinéraire de Bretagne en 1636*, Société des Bibliophiles Bretons, Nantes, 1898, p. 138.

[11] Ce secteur étant situé dans le périmètre archéologique sensible, le Service Régional de l'Archéologie (DRAC Bretagne) a été informé un an auparavant de la réalisation de ce chantier. Ce suivi archéologique des travaux a été effectué par le service Animation du Patrimoine de la Ville de Vannes, comme c'est souvent le cas depuis 1995.

[12] Le principal ouvrage concernant l'évolution de ce quartier au fil des siècles est : *Vannes, une ville, un port*, Catalogue d'exposition, La Cohue, Musée de Vannes, 1998, 88 pages.

– A proximité Est, on perce provisoirement un passage dans le rempart, pour accéder au Port. C'est la porte dite de «Kaer-Calmont».

XVII[e] siècle — La première Porte Saint Vincent est construite vers 1624-1630. Les travaux furent suivis par Jean Bugeau, maître architecte originaire de Rennes, et la porte se composait alors d'une porte charretière et d'une poterne commandée par un pont-levis. Elle devait être complétée par un pont en forme d'Y grec, permettant de relier à la fois le quartier du Port et celui de Calmont.

XVIII[e] siècle — Dans les années 1730-1750, la porte et les ponts Saint-Vincent préoccupent la communauté de ville. Affaiblie par la mer, la structure de l'ouvrage présente de graves désordres malgré quelques consolidations opérées en 1727. La rénovation de ces édifices est réalisée en 1747, par l'ingénieur Duchemin.

XIX[e] siècle — Jusqu'aux années 1830-1840, on accède à la porte par un pont sur arches à double antennes, l'un partant vers la terre de Kaer à l'Ouest, l'autre vers le quartier de Calmont à l'Est. Ces ponts ont été recouverts lorsque l'hémicycle de l'actuelle place Gambetta a été aménagé.

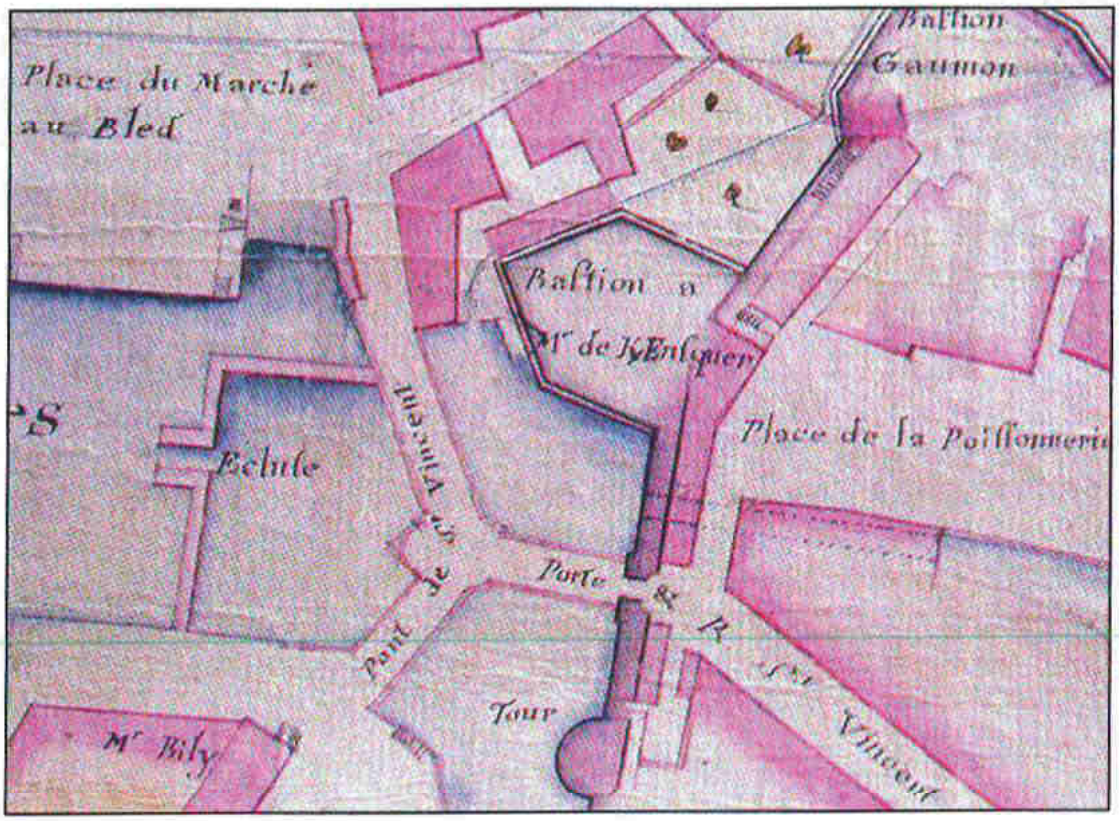

Plan dit de la Collection Dauvergne (AD56 53 J4), de la fin du XVIII[e] siècle.

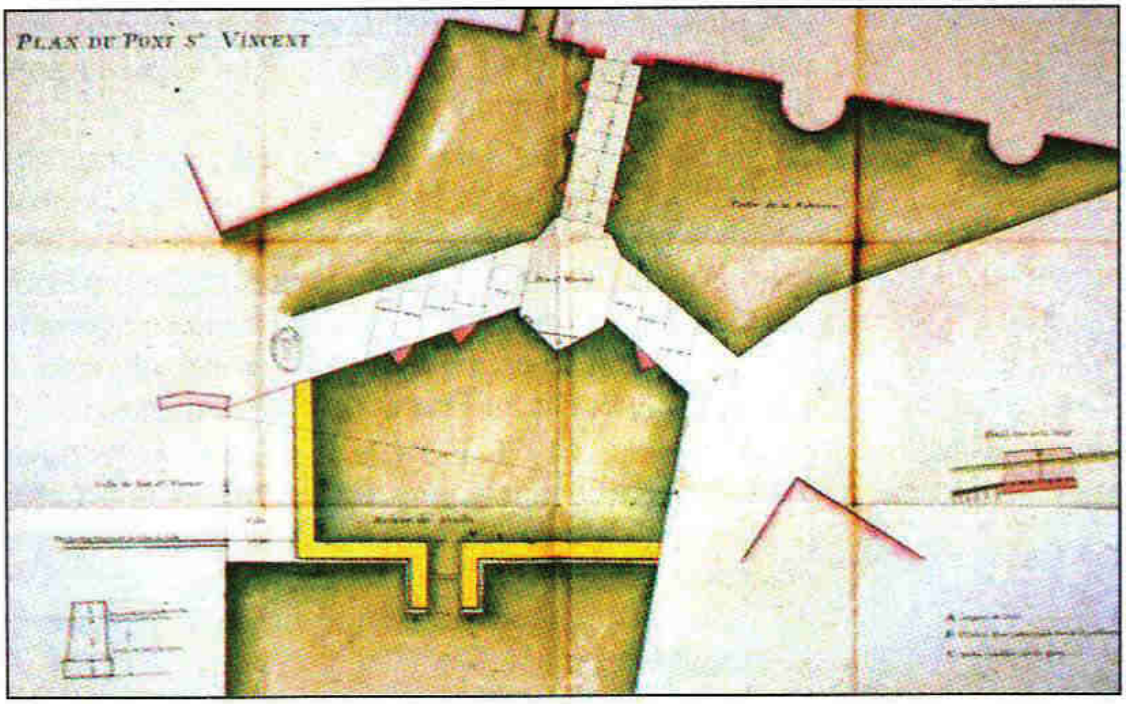

Plan du Pont Saint-Vincent (AD35 C 704-02), XVIII^e siècle.

Si l'apparition de ces cavités sous la chaussée a intrigué les passants, cette découverte n'est pas une surprise car cet ouvrage est connu au travers d'anciens plans de Vannes. Le fait qu'une partie des voûtes de ce pont soit encore en place sous le bitume s'explique principalement par la présence en dessous de plusieurs bifurcations de la rivière de la Marle. L'une d'entre elles pénétrait dans l'intra-muros dès le Moyen Age pour venir alimenter le moulin des Lices. Au-delà, le canal se poursuivait le long de la place de la Poissonnerie et traversait le rempart pour rejoindre le bassin du port en passant sous le pont. Au XIX^e siècle, lors de l'aménagement de la place Gambetta et afin de pérenniser l'écoulement de la rivière, d'autres conduits voûtés viennent alors s'ajouter au dispositif déjà existant.

Les premiers vestiges mis au jour lors des travaux affleuraient à moins de 40 cm de la surface du sol. Il s'agit ici de la 3^e voûte de la branche ouest du pont Saint-Vincent. Le canal intra-muros de la Marle qui débouchait à gauche de la porte Saint-Vincent, se prolonge aujourd'hui sous la place Gambetta et passe justement sous cette voûte en direction du port. Toute la maçonnerie supérieure du pont a été entièrement arasée. Les pierres de granit qui constituent cet ouvrage ont une largeur régulière de 0,40 m et une épaisseur d'environ 0,30 m, et sont liées par un mortier rose.

Peu de temps après, est apparue la 3^e voûte de la branche nord du pont dont une tranchée venait de traverser le sommet. En explorant la cavité, on constate que l'appareillage est composé de belles pierres de granit fine-

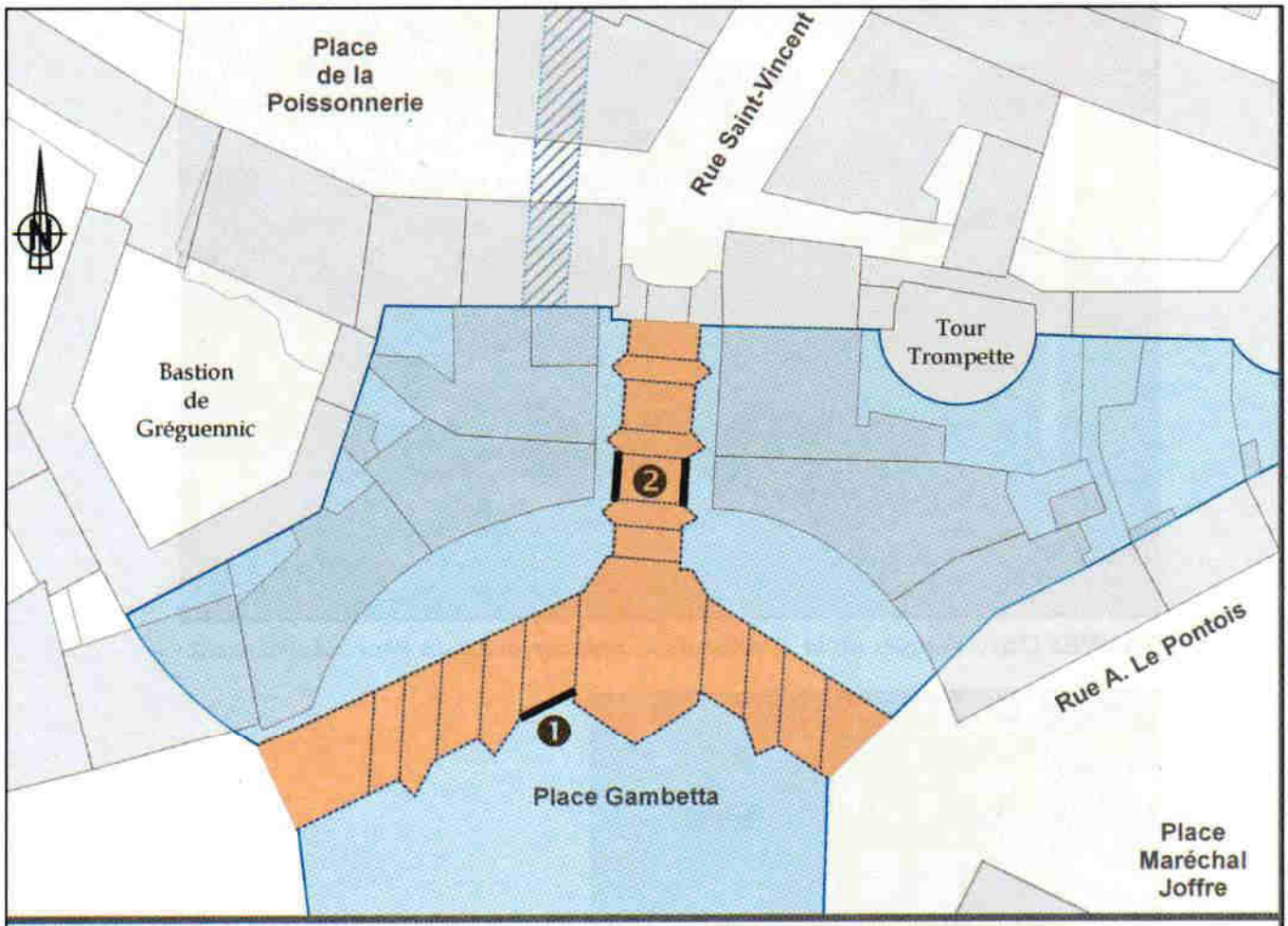

VANNES (56), Tracé de l'ancien pont Saint-Vincent (XVIII^e siècle)

- Constructions actuelles
- Emprise du port avant 1830
- Ancien pont Saint-Vincent
- Ancien canal intra-muros

Vestiges observés en février 2005 :
- 1 1ère voûte en pierre
- 2 2ème voûte en pierre

0 10 20 30 40 m

Plan Christophe Le Pennec, Ville de Vannes, septembre 2005

ment agencées. Le dessous est comblé de terre sableuse et la rivière n'y circule plus, d'autant que les extrémités de la voûte ont été soigneusement murées.

VANNES (56) : Vestiges de la 3e voûte de la branche ouest du Pont Saint-Vincent.

VANNES (56) : Vestiges de la 3e voûte de la branche nord du Pont Saint-Vincent

Statuette en plomb trouvée à Vannes

À la fin de l'année 2004, le Musée de Vannes a été contacté par une personne qui venait de trouver récemment une statuette d'aspect antique dans le quartier de Kermesquel à Vannes, sur un terrain communal. Cette trouvaille est considérée comme une découverte archéologique fortuite conformément à la réglementation en vigueur, à savoir le CODE DU PATRIMOINE :

Article L. 531-14 :
«Lorsque, par suite de travaux ou d'un fait quelconque, des monuments, des ruines, substructions, mosaïques, éléments de canalisation antique, vestiges d'habitation ou de sépulture anciennes, des inscriptions ou généralement des objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art, l'archéologie ou la numismatique sont mis au jour, l'inventeur de ces vestiges ou objets et le propriétaire de l'immeuble où ils ont été découverts sont tenus d'en faire la déclaration immédiate au maire de la commune, qui doit la transmettre sans délai au préfet. Celui-ci avise l'autorité administrative compétente en matière d'archéologie. ...»

Article L. 531-16 :
«Les découvertes de caractère mobilier faites fortuitement sont confiées à l'Etat pendant le délai nécessaire à leur étude scientifique. Au terme de ce délai, qui ne peut excéder cinq ans, leur propriété demeure réglée par l'article 716 du code civil. ...»

Nous avons donc informé le Service Régional de l'Archéologie, qui a pris en charge cet objet afin de le recenser et de l'identifier[13]. Etudiée par Paul-André Besombes, conservateur au SRA, cette statuette ne serait pas sans doute pas gallo-romaine, mais plutôt une copie post-médiévale. En voici la description :

Statuette d'un personnage masculin au torse nu

Etat :	incomplet et dégradé
Matière :	plomb ou bronze fortement plombé
Dimensions :	Hauteur : 8 cm, largeur : 3,8 cm
Poids :	119 g

[13] Le SRA qui gère et met à jour la carte archéologique de Vannes a attribuée à cette statuette le n° d'entité archéologique suivant : 56.260.119.

L'objet étant été découvert par le pur effet du hasard, la propriété est en partagée à part égale entre l'inventeur (celui qui l'a trouvé) et le propriétaire du terrain (Ville de Vannes). Il était bien évidemment exclu de couper la statuette en deux. L'inventeur a tout simplement renoncé à sa part, considérant que cet objet devait logiquement trouver place dans les collections du Musée de Vannes.

En revanche, depuis quelques années, on constate que les découvertes d'objets métalliques anciens se multiplient et sont le fait d'utilisateurs de détecteur de métaux. Cette activité, prétendument de «loisir», contribue en réalité au pillage et à la destruction du patrimoine archéologique de la France. Au mépris de la loi, la plupart de ces trouvailles ne fait l'objet d'aucune déclaration aux autorités compétentes et alimentent des collections privés et un trafic de mobilier archéologique sur internet. Le Morbihan n'est malheureusement pas épargné par ce fléau et certaines découvertes majeures sont actuellement clandestinement détenues par certains. Aussi, il me paraît indispensable de rappeler à toutes et tous ce que dit la réglementation en termes simples :

1. Toute découverte d'objets ou de vestiges pouvant intéresser l'histoire ou l'archéologie doit être déclaré dans les 48 heures à la mairie du lieu concerné ou à la DRAC (Service Régional de l'Archéologie).
2. Il est interdit d'utiliser un détecteur de métaux, chez soi ou chez autrui, pour la recherche d'objets ayant un rapport avec l'histoire ou l'archéologie, sans avoir obtenu au préalable une autorisation de la Préfecture.
3. La jurisprudence des tribunaux affirme sans ambiguïté qu'un objet découvert par détection ne relève plus de la découverte fortuite. Le simple fait de creuser pour déterrer un objet archéologique, même à une faible profondeur, est considéré comme une fouille clandestine.
4. Un propriétaire qui autorise l'accès de ces terrains à des utilisateurs de détecteurs de métaux, se rend complice des deux points précédents.
5. Le non-respect de l'une ou l'autre de ces règles relève directement du Code Pénal.

Conclusion

La recherche archéologique à Vannes recouvre aujourd'hui de multiples visages. Cet article, si modeste soit t-il, permet d'évoquer deux aspects essentiels.

D'un point de vue méthodologique, on constate que la surveillance archéologique de travaux de réseaux ou de voirie menée depuis 10 ans par le service municipal d'Animation du Patrimoine apporte des résultats non

négligeables, et peut aussi conduire à la mise au jour de vestiges exceptionnels. Pour s'en convaincre, s'il en était besoin, je ne citerais que le bâtiment gallo-romain du IVe siècle de notre ère exhumé place des Lices en mai 2000[14]. De plus, la richesse d'un site archéologique ne se mesure pas à la surface fouillée et il importe donc de considérer que la moindre parcelle de terrain soumise à travaux est susceptible de livrer des données exploitables. Ces quelques pages nous montrent aussi le lien étroit qui existe entre l'archéologie et l'histoire, la première n'étant qu'une science permettant d'enrichir la seconde. L'exploitation des archives dans toute leur diversité (documents, plans, fonds privés, ...), est enfin une source indispensable à la recherche archéologique.

Ces quelques découvertes confirment une fois de plus la richesse historique de Vannes, une cité fondée il y plus de 2000 ans par les Romains. La recherche archéologique, perçue à tort parfois comme une contrainte face aux nécessités d'évolution d'une ville, est aujourd'hui de mieux en plus appréhendée sur le territoire communal. Du simple objet isolé à la fouille d'un site majeur, chaque découverte mérite d'être mentionnée et présentée au public, et de l'importance de la découverte découle souvent le niveau de publication et le choix de la revue. En ce sens, cela perpétue ce qu'à toujours su faire la Société Polymathique du Morbihan au travers de ces bulletins annuels. Depuis plus de vingt ans, des dizaines de sites archéologiques ont été fouillés sur Vannes et attendent d'être publiés. Plus que jamais, il incombe donc aux acteurs de ces recherches de restituer aux Vannetais, la connaissance de ce patrimoine enfouis pour lequel ils se passionnent tant.

Christophe LE PENNEC
Assistant de conservation,
Ville de Vannes

---

14 *Vannes, fouilles archéologiques de l'an 2000, op. cit.*, p. 21-23.